



## FORMATION

### **2009-2011 : Syntec informatique donne une nouvelle impulsion à la formation professionnelle dans les métiers de l'informatique.**

La fin de l'année 2008 a mis la formation professionnelle au premier rang des négociations dans la branche professionnelle de l'Informatique, de l'Ingénierie, des Etudes et du Conseil : deux outils déterminants ont été formalisés : d'une part les priorités de formation pour la période 2009-2012, dont une grande part est consacrée aux métiers de l'informatique, et d'autre part la signature d'un nouvel accord de formation, destiné à faciliter le recours et la prise en charge des actions de formation dans notre secteur.

Ce nouveau cadre, défini en collaboration avec les entreprises de Syntec informatique, permet la mise en place d'actions de formation en parfaite adéquation avec l'évolution de leurs nouvelles technologies et des métiers de leurs activités, tout en offrant des modalités de prise en charge très intéressantes pour les entreprises, particulièrement à l'attention des PME et TPE.

Enfin, grâce au renforcement de son animation régionale, le Département Social Emploi et Formation de la chambre professionnelle est en mesure d'identifier et de répondre aux besoins territoriaux de ses entreprises, pour initier des actions collectives spécifiques. La mise en place de trois actions collectives de formation en région Rhône-Alpes pour les éditeurs de logiciels démontre ce dynamisme.

#### **Priorités de formation pour le secteur des Logiciels et Services**

C'est un long travail de coordination et d'échanges qui a permis un tel travail : pendant plusieurs mois, Syntec informatique, grâce aux travaux de sa Commission Formation et de son Département Social, a multiplié les échanges avec ses entreprises adhérentes, afin de formaliser les priorités de formation pour la période triennale à venir. S'appuyant sur les études réalisées par l'Observatoire prospectif des métiers de la branche (OPIIEC), intégrant les dernières technologies du marché et celles à venir, interrogeant les responsables formation sur les besoins opérationnels, se rapprochant de ses délégations régionales pour identifier les spécificités territoriales, le département social emploi et formation de la chambre professionnelle a élaboré sa feuille de route en matière de formation pour les métiers de l'informatique. Celle-ci a été intégrée dans le document final de la Branche, validée par les partenaires sociaux, et constituera un cadre de travail souple et adapté pour l'ensemble des acteurs.

#### **Un nouvel accord de formation dans la Branche**

Assouplissement, accès aux périodes et contrats de professionnalisation, VAE, utilisation du DIF, accompagnement des TME-PME... Les signataires entendent, par ce nouvel accord, donner de la souplesse et des moyens supplémentaires aux entreprises et aux salariés en matière de formation professionnelle. L'accord de Branche de 2004 a ainsi été révisé, parallèlement aux travaux d'évaluation de l'Accord National Interprofessionnel de 2003. Pour les entreprises informatiques, il est déterminant de pouvoir accéder rapidement et dans les meilleures conditions, aux différents dispositifs de formation : c'est notamment cet objectif qu'a porté Syntec informatique au cours des travaux de négociation.

## Priorités de formation 2009-2011 dans la branche Syntec-CICF

Les priorités de Formation de la Branche des métiers de l'ingénierie, de l'informatique, du conseil, des études et des foires et salons, ont été définies pour la période triennale, offrant ainsi un cadre général aux partenaires sociaux et aux entreprises de la branche pour les travaux et projets à venir.

### 1- Définition des priorités de la Branche : une démarche paritaire en faveur des entreprises et des salariés

La Commission Paritaire Nationale pour l'Emploi (CPNE) de la Branche, dans laquelle siègent l'ensemble des partenaires sociaux – pour le collège patronal : la Fédération Syntec et la CICF ; pour le collège salariés : la CFDT, la CGT, FO, la CFTC, la CFE-CGC - a défini les priorités de formation pour 2009-2012, après avoir appréhendé les besoins propres à chaque famille de métiers.

Syntec informatique a participé activement à la définition de ces axes d'orientation, sur la base des spécificités propres au secteur informatique. Les priorités de formation pour les métiers informatiques (SSII, Editeurs, Sociétés de Conseil en Technologies) ont été élaborées par le Groupe de Travail Formation issu de la Commission Sociale de Syntec Informatique, sur la base des éléments suivants :

- attentes exprimées directement par nos adhérents,
- initiatives et besoins identifiés par nos délégations régionales,
- analyse des documents existants et travaux réalisés (compte-rendus d'activités du FAFIEC, études OPIEC, travaux de la CPNE),
- groupes de travail dans les différentes instances,
- inscription dans la politique sociale de Syntec Informatique,
- cohérence avec les orientations des instances en présence (Fédération Syntec, CPNE).

### 2- Les priorités de formation 2009-2011 du secteur de l'informatique : une offre de formation dédiée

Compte tenu de la croissance du secteur, de l'évolution rapide des métiers et de la forte disparité des entreprises (activités, métiers, effectifs, localisation), Syntec informatique souhaite fournir une offre de formation répondant à la fois à des besoins partagés et aux spécificités constatées, ce qui requiert une ingénierie de formation dédiée autour des axes suivants :

- **Développer les Certificats de Qualification Professionnelle**
  - 3 nouveaux CQP sont en cours de finalisation : Développeur nouvelles technologies, Administrateur de base de données, Architecte technique,
  - Des pistes de réflexion sont engagées pour d'autres CQP, notamment autour des métiers du Logiciel Embarqué.
- **Ajuster les actions collectives et thématiques prioritaires aux besoins des entreprises**
  - maintenir les actions collectives existantes, fortement utilisées par nos entreprises,
  - créer deux nouvelles actions collectives nationales « Stockage et sauvegarde des données » et « Archivage des données »,
  - favoriser les actions collectives régionales, afin d'accompagner les entreprises locales dans leurs besoins spécifiques,
  - maintenir les thématiques prioritaires existantes.
- **Mener des travaux de réflexion sur la formation en e-learning**
- **Développer la VAE, notamment pour l'obtention des CQP**
- **Favoriser l'obtention de diplômes informatiques bac+3 à Bac+5 par l'apprentissage et les contrats de professionnalisation d'ingénieurs**

### 3- Les actions collectives propres aux métiers de l'informatique : priorité aux nouvelles technologies

**Rappel :**

**Une action collective consiste en une action de formation dont le thème a été validé par les partenaires sociaux de la Branche, et dont l'ingénierie de mise en œuvre est assurée par le FAFIEC. Les entreprises disposent ainsi d'une formation « clé en main », à laquelle elles peuvent inscrire leurs salariés, sans limitation, et dont les frais pédagogiques sont pris en charge intégralement par le FAFIEC, sans impact sur les budgets « plan de formation » et « professionnalisation ». Les actions collectives peuvent être nationales (ouvertes à toutes les entreprises) ou régionales (ouvertes aux entreprises de la**

#### Les Actions Collectives Nationales reconduites pour 2009-2012 :

- Cursus CISCO : CCNA (Cisco Certified Network Associate), CCNP (Cisco Certified Network Professional),
- Cursus SAP : Consultant fonctionnel SAP ; développeur ABAP ; administrateur SAP,
- Métiers du test (analyste ; chef de projet ; outils),
- Virtualisation des SI (état de l'art, fondamentaux, étude de faisabilité, outils d'implémentation et d'exploitation),
- ITIL v3 (Foundation et Bridge),
- CMMI (les essentiels de CMMI, mise en œuvre de la démarche CMMI, SCAMPI, introductions à CMMI services),
- Actions de positionnement et de définition de projets professionnels personnalisés

#### Les Actions Collectives Nationales en préparation :

- Stockage et sauvegarde de données informatiques
- Archivage des données informatiques

#### Une Action Collective Régionale reconduite :

- Métiers Editeurs (Rhône-Alpes).

A noter : **les actions collectives de formation sont accessibles à tous les salariés de la Branche, quel que soit le secteur d'activités de l'entreprise, dans une logique de transversalité : les entreprises de l'informatique peuvent ainsi bénéficier des actions collectives suivantes :**

- *Conduite de l'entretien professionnel*
- *Pilote de formation*
- *Management stratégique d'une TPE-PME*
- *Formation de tuteur*
- *Professionaliser sa démarche commerciale*
- *Anglais professionnel*
- *La GPEC en PME (à venir)*
- *Gestion de projet (à venir)*

#### Les thématiques prioritaires propres aux métiers de l'informatique :

**Rappel : Une thématique prioritaire consiste en une priorité de formation définie par la Branche sous la forme d'une thématique de développement de compétences. A la différence d'une action collective, l'entreprise choisit son organisme de formation. Le FAFIEC prend en charge les frais pédagogiques selon les procédures en vigueur et dans la limite des plafonds accordés à l'entreprise.**

**Les entreprises peuvent engager des actions de formation dans le cadre des thématiques prioritaires suivantes :**

- Maîtriser les méthodes de conception informatiques
- Maîtriser les ERP-PGI
- Maîtriser les outils de mobilité
- Renforcer la maîtrise des bases de données
- Maîtriser les langages informatiques
- Renforcer la maîtrise des réseaux
- Renforcer la maîtrise de la sécurité informatique
- Renforcer la maîtrise des systèmes d'exploitation
- Renforcer la qualité dans les projets informatiques
- Manager la relation client dans le respect de la Charte Syntec / CIGREF
- Maîtriser la dimension commerciale dans les métiers de l'informatique
- Renforcer les compétences fonctionnelles en SSII dans les métiers clients

**Les certificats de qualification professionnelle (CQP) informatiques : au service de métiers clés :**

- Administrateur de Réseaux d'Entreprise
- Administrateur Systèmes
- Architecte Technique (à venir)
- Administrateur de bases de données (à venir)
- Développeur Nouvelles technologies (à venir)

**Les CQP :**

***Créés et délivrés par les branches professionnelles, les certificats de qualification professionnelle (CQP) permettent aux salariés d'acquérir une qualification opérationnelle reconnue. Ils peuvent être préparés dans le cadre du contrat ou de la période de professionnalisation, du plan de formation, du congé individuel de formation ou de la VAE. Correspondant à une validation paritaire, ils sont reconnus dans les seules entreprises de la branche concernée. Les CQP homologués inscrits au RNCP dérogent cependant à cette règle, les titulaires pouvant en tirer parti auprès d'entreprises de branches différentes.***

## **Zoom sur deux actions collectives innovantes**

### **METIERS EDITEURS EN RHONE-ALPES :**

#### **Exemple de création de coopération réussie pour la formation des Editeurs en Rhône-Alpes : Syntec informatique et le Cluster Edit mettent en place trois nouvelles actions collectives de formation**

---

Syntec informatique, chambre professionnelle des sociétés de conseil et de services informatiques, des éditeurs de logiciel et des sociétés de conseil en technologies et le Cluster Edit, espace fédérateur permettant la mise en relation les acteurs de l'édition du logiciel (entreprises et acteurs de la recherche, de la formation, de l'enseignement supérieur et du développement économique) présentent trois nouvelles actions collectives de formation spécialement conçues pour répondre aux besoins des Editeurs de la région Rhône-Alpes. 300 salariés devraient bénéficier de ces actions de formation en 2009.

La mise en place de ces actions collectives de formations régionales illustre bien comment la Branche est en mesure de répondre efficacement aux besoins régionaux en matière de formation et apporter aux entreprises des solutions adaptées en termes de contenu, de financement et de mise à disposition d'actions collectives spécifiques.

Cette démarche est au cœur des priorités de formation 2009-2012 de Syntec informatique, qui a souhaité également renforcer sa démarche d'accompagnement des PME-TPE.

#### ***Un véritable partenariat dans la définition du projet***

Ainsi, les éditeurs de la Région Rhône-Alpes ayant exprimé leurs besoins en matière de formation à Syntec informatique via le Cluster Edit (dont font partie plusieurs adhérents de la Chambre professionnelle). Début 2008, Syntec informatique a réuni les acteurs concernés - les représentants du Cluster, ses adhérents et le FAFIEC de Lyon – pour définir les spécificités du métiers d'éditeur dans cette région et trois axes de formation mal couverts par l'offre de formation existante (méthodologie de l'intégration de progiciel, marketing opérationnel, cycle de vie et Qualité du logiciel).

Le Département Social Emploi et Formation de Syntec informatique a ensuite soumis à la Commission Paritaire Nationale de l'Emploi de la Branche (instance décisionnaire de la politique de formation) le projet de trois Actions Collectives Régionales de Formation. La CPNE les a validées en mars 2008. La mise en œuvre opérationnelle de ces trois modules a été ensuite confiée au FAFIEC de Lyon.

#### ***Un dispositif spécialement étudié pour les TPE-PME***

On compte 3 200 éditeurs en France, dont 840 seulement de plus de 10 salariés (10% en région Rhône-Alpes). L'accompagnement des PME et TPE et une adaptation des actions de formations aux différents métiers des entreprises du secteur constituent deux axes fondamentaux de la politique de formation de Syntec informatique.

Le dispositif « Action Collective » (qui permet à l'entreprise de faire financer 100% des frais pédagogiques par le FAFIEC, sans limitation de budget quelque soit le montant de la cotisation versée), représente pour les petites entreprises, qui cotisent peu au FAFIEC, une opportunité optimale de bénéficier de ces formations.

#### **Trois Actions Collectives de Formation à la disposition des éditeurs Rhône-alpins :**

- « Marketing Opérationnel »

Objectif : acquisition d'une autonomie dans la construction des outils de marketing en fonction de l'évolution du marché, dans l'approche des prospects et dans la fidélisation des clients. Ce module, de 7 jours au total, est délivré par l'IAE de Lyon.

- « **Méthodologie d'intégration du progiciel chez le client** »

Objectif : acquisition de la maîtrise technique et humaine de toutes les étapes de l'intégration, depuis l'étude de la faisabilité jusqu'à la formation des utilisateurs. La formation, de 7 jours au total, est délivrée par l'INSACAST de Lyon.

- « **Qualité tout au long du cycle de vie du logiciel** »

Objectif : définition et maîtrise des processus et bonnes pratiques permettant de maintenir un niveau de qualité de production et d'augmenter la satisfaction du client. La formation, de 6 jours au total, est délivrée par Learning Tree International.

Ces trois actions collectives sont disponibles depuis mi-octobre 2008. Elles s'adressent à toute entreprise de la région Rhône-Alpes, cotisant au FAFIEC et concerne les consultants, ingénieurs informatique et ingénieurs commerciaux, membres des services R&D, responsables du développement de la qualité, membres de bureaux d'études, chefs de projets, concepteurs, etc.

## **ACTIONS DE POSITIONNEMENT ET DE DEFINITION DE PROJETS PROFESSIONNELS PERSONNALISES : accompagner les salariés et les entreprises dans leurs projets d'évolution professionnelle.**

---

Cette action de formation, mise en place initialement dans le cadre d'un partenariat avec l'Etat et 9 Régions, a été transformée et étendue **en action collective nationale en 2007**, à la demande des partenaires sociaux de la Branche.

Elle concerne essentiellement **les métiers de l'informatique**, et vise plus particulièrement les petites entreprises : il s'agit avant tout d'accompagner de manière spécifique **les petites et moyennes structures**, ne disposant pas des moyens suffisants en matière de ressources humaines. Elle consiste en une évaluation individuelle des salariés, préalable à un parcours de formation personnalisé.

- Publics visés : informaticiens, cadres ou non-cadres, ayant une expérience professionnelle d'au moins 2 ans. L'action collective est particulièrement pertinente pour les salariés peu qualifiés ou autodidactes ou les salariés ayant une longue expérience, souhaitant faire le bilan de leurs connaissances, en vue d'une actualisation de leurs connaissances, d'une évolution professionnelle ou d'un changement de métier. Elle est réalisée en partenariat étroit avec l'entreprise.
- Objectifs : identifier les compétences du salarié, ses capacités, son potentiel d'évolution et définir un projet professionnel en phase avec le projet de l'entreprise et/ou les besoins du marché.
- Principe de l'action collective : l'action collective consiste en :
  - une double évaluation des compétences du salarié (évaluation technique, et évaluation), permettant de positionner la personne de façon précise ;
  - la définition d'objectifs professionnels ;
  - des préconisations de formation.

Il s'agit donc pour les salariés concernés, en collaboration avec leur employeur, de s'appuyer sur ce bilan de positionnement, afin d'établir des objectifs professionnels en corrélation avec les projets de l'entreprise, et de déterminer la passerelle de formation qui permettra de les réaliser.

L'action collective fait intervenir deux prestataires externes, et se déroule de la façon suivante :

Le premier prestataire, spécialisé dans l'appréhension des métiers informatiques et de notre secteur d'activité, procède à un bilan individuel des compétences, mettant en avant les connaissances et les savoir-faire de la personne. Un projet professionnel est ensuite identifié, en lien avec les projets de l'entreprise (16 heures), et assorti d'un parcours de formation correspondant.

Le second prestataire apporte un appui technique (4 heures) afin d'affiner les compétences techniques informatiques de la personne, notamment au regard du projet professionnel et de la formation préconisée.

Le résultat de l'action de positionnement est restitué à l'entreprise, en présence du salarié et du consultant, afin de l'aider à construire le parcours personnalisé du salarié (formation, VAE par exemple), cohérent avec son projet professionnel, réaliste au regard des pré-requis du salarié, et garant de la pérennité de son emploi.

## Un nouvel Accord Formation dans la Branche

Révisant les dispositions conventionnelles du 27 décembre 2004, un nouvel accord de formation a été signé par les partenaires sociaux de la Branche le 23 octobre dernier à l'issue de négociations alimentées par des groupes de travail paritaires.

Cet accord, qui vient modifier sensiblement les dispositifs de formation, notamment en matière de DIF et de professionnalisation, sera applicable dès son extension ministérielle (a priori début 2009), pour l'ensemble des entreprises de notre secteur.

Le Département social emploi et formation de Syntec informatique **s'est fortement impliqué dans ces travaux, s'appuyant sur les informations et besoins de ses adhérents et sur sa Commission Formation.**

### Principes généraux du nouvel accord

Les partenaires sociaux ont tout d'abord souhaité **donner de la souplesse à l'accord de formation de la branche** : les dispositifs de formation de l'accord portant sur la formation en 2004 (contrats et périodes de professionnalisation, DIF, plan de formation) étaient strictement définis, afin de doter la branche de règles précises, permettant une parfaite maîtrise des coûts et des critères d'accès. Quatre ans plus tard, enrichie de nouveaux adhérents et de nouveaux moyens, dans un contexte de plus en plus dynamique, la branche a souhaité mettre en place des dispositifs réactifs et facilement adaptables.

Ainsi les **conditions d'accès aux différents dispositifs et les règles de prise en charge financière pourront désormais être modifiées par décision de la Commission Paritaire Nationale de l'Emploi (CPNE)**, et non plus par avenant conventionnel. Une note annuelle de politique de formation sera d'ailleurs rédigée chaque année par la CPNE, fixant les priorités et les objectifs à venir, ainsi que les critères d'accès et de prise en charge des différents dispositifs.

De façon générale, les partenaires sociaux, et notamment Syntec informatique, ont souhaité **élargir les conditions d'accès et les modalités de prise en charge des contrats de professionnalisation, des périodes de professionnalisation**, rendant leur accès moins contraignant pour nos adhérents, et contribuant ainsi à faciliter l'accès à la formation dans notre secteur.

### Principaux changements apportés par le nouvel accord de formation

- Mise en place d'une **note de politique de formation** établie chaque année par la CPNE
- **Bilan de compétences** : la condition d'ancienneté de 5 ans peut passer à 3 ans s'il est préalable à une période de professionnalisation. Le bilan de compétence peut s'effectuer dans le cadre du DIF si le salarié n'a pas les droits exigibles pour le Bilan de Compétences.
- **La VAE, une des priorités de Syntec informatique**, a été abordée par la voie de l'incitation et du développement, notamment en lien avec les Certificats de Qualification Professionnelle. Aux diplômes et titres du RNCP sont ajoutés les CQP et les CQPI. En cas de validation partielle, le FAFIEC prendra en charge les formations complémentaires conformément aux dispositions prévues pour les périodes de professionnalisation.
- **Actions de formation et temps de travail** : clarification et simplification des règles applicables.
- Le **DIF est revisité** de façon à pouvoir être plus et mieux utilisé par l'ensemble de nos salariés. Il peut désormais être mis en œuvre dans le cadre de toutes actions de formation définies par la CPNE (outre les périodes de professionnalisation et le plan de formation de l'entreprise) : actions collectives et actions de formation reconnues comme prioritaires par la CPNE. Dans ces cas, le FAFIEC prendra en charge les frais pédagogiques, ainsi qu'une partie des frais de transports et d'hébergement (base forfaitaire).
- **Contrats de professionnalisation** : les coefficients et les niveaux minimaux de rémunération ont été revus et les conditions de prise en charge financière des contrats de professionnalisation par le FAFIEC ont également changé.

- **Périodes de professionnalisation** : afin d'inciter les entreprises à davantage recourir aux périodes de professionnalisation, les conditions d'accès et de prises en charge financières ont été modifiées. Elles sont ouvertes à deux catégories de salariés.
- Enfin, les **TPE-PME**, qui constituent la majorité de nos entreprises, feront l'objet d'accompagnement et de prise en charge financière particulièrement intéressants, afin de les assister dans leur développement.

Pour en savoir plus : Cécile Cochard, Déléguée à la Formation [ccochar@syntec-informatique.fr](mailto:ccochar@syntec-informatique.fr)

**Contact** : Carole HUYVENAAR [chuyenaar@syntec-informatique.fr](mailto:chuyenaar@syntec-informatique.fr) - 01 44 30 49 71 – 06 78 31 09 34

### **A propos de Syntec informatique**

Chambre Professionnelle des Sociétés de conseil et de services informatiques, des Éditeurs de Logiciels et des sociétés de Conseil en Technologies, représente près de 1000 groupes et sociétés membres, soit 80% du chiffre d'affaires et des effectifs de la profession.

Présidé depuis juin 2003 par Jean Mounet, Syntec informatique contribue au développement des Technologies de l'Information et de la Communication et de leurs usages, assure la promotion des entreprises des Logiciels & Services et la défense des intérêts collectifs professionnels.

Syntec informatique, observateur et analyste privilégié du secteur des Logiciels & Services, informe l'ensemble de l'écosystème des TIC des chiffres et tendances de la profession et représente le secteur auprès de différents organismes et des pouvoirs publics. [www.syntec-informatique.fr](http://www.syntec-informatique.fr)